L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau: No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 7 FEVRIER.

Nouvelles du Nord

De deux jours plus récentes.

PAR LA VOIE DE L'OUEST.

Marche de Sherman—Augusta menacé—Renforts envoyés par Lee dans la Caroline du Sud—La mission de paix—Les projets du Dr Gwinn—Prise du *Tallahassee*—Hausse de l'or—Nouvelles d'Europe.

Par l'arrivée du steamer *W. W. McArthur*, nous avons reçu les journaux de St-Louis du 28 et de Caire du 29. Nous y puisons les dépêches suivantes:

Washington 25 janvier—Le rapport de la visite volontaire de M. Blair à Richmond est celui ci:

Que Jeff Davis consent à renoncer aux formalités et à envoyer à Washington ou à recevoir des commissaires pour traiter de la paix sur la base de sa réception.

Le Président des Etats-Unis, de son côté, consent à donner un laissez-passer à toute personne [illegible] qui pourra venir des Etats en rébellion, avec ou sans l'autorité de Davis, pour traiter de la paix sur la base de la reconnaissance à l'Union. Voilà ce qui n'est pas douteux.

San Francisco, 27 janvier—Les journaux de la Californie discutent le projet de colonisation de Napoléon dans le nord du Mexique, et pensent généralement que cela embarrassera l'Etat des mécontents du Sud et les partisans de la rébellion. Beaucoup d'[illegible] se préparent à partir sur l'invitation du docteur Gwyn, et on ajoute que les colons auxiliaires [illegible] une révolution sur la principe de la doctrine Monroe quand il [illegible] par les Etats-Unis.

New York, 25 janvier—Les journaux d'aujourd'hui sont remplis de commentaires sur la mission de Blair à Richmond. Le *Times* et le *World* disent que les négociations [illegible]. La *Tribune* dit que le résultat [illegible] public.

Le correspondant du *Herald* dit que la tentative navale des rebelles a échoué complètement, que [illegible] sont retournés à Richmond après avoir perdu le bélier *Drury* qu'une bombe a fait sauter.

Les rebelles ont débarqué [illegible] troupes sur l'île Farrar pour coopérer avec la flotte, mais elles ont été repoussées [illegible].

Une reconnaissance de cavalerie sur la route de Charles City [illegible] s'est aussi retirée.

Le correspondant du *Herald* à la rivière Cap Fear dit qu'on a trouvé [illegible] canons et des munitions [illegible] approvisionnements.

Des déserteurs rapportent que deux divisions de l'armée de Lee [illegible] pour Wilmington et pour la Caroline du Sud.

Les canonnières de Porter avançaient graduellement vers Wilmington.

Un correspondant à Charleston du *Richmond Dispatch* dit que Sherman [illegible] à prendre possession de Branchville [illegible] de Charleston avant longtemps.

New York, 27 janvier—La *Tribune* a reçu la dépêche suivante de Washington:

M. Blair est revenu de Richmond [illegible]. Les gens les mieux informés croient que sa visite a eu pour résultat la conviction que Jeff Davis consent à négocier pour l'indépendance des deux pays.

On dit que M. Blair a donné les résultats de son ambassade. Il rapporte deux propositions de Jeff Davis: 1—De consentir à la paix sur la base de la reconnaissance; 2—De consentir à établir un armistice pour 90 jours, afin d'avoir le temps de négocier. On dit que le président a donné les pouvoirs de Blair dans sa seconde mission.

On dit que Blair a exécuté, à sa première mission, que les rebelles ont des concessions et leur a fait des promesses que M. Lincoln a [illegible] pour revoquer les promesses que Blair a été envoyé une seconde fois à Richmond.

Le Richmond *Whig* du 23 dit: Nous savons que M. Blair a eu une entrevue avec le Président, mais rien de plus. La rumeur dit que M. Blair est le canal officieux de communications entre le Président, et qu'il emploie toute son influence à amener MM. Davis et Lincoln à des préliminaires d'arrangement. La rumeur dit encore que le président Lincoln a montré des dispositions pour [illegible] l'abolition de [illegible] des demandes raisonnables et indispensables du peuple du Sud.

Philadelphie, 27 janvier—L'*Evening Telegraph* publie la dépêche suivante de Washington du 27 janvier:

On sait maintenant définitivement que la mission de M. Blair à Richmond a été couronnée de succès. M. Davis s'est engagé à envoyer immédiatement trois personnes à Washington pour conférer sur les conditions de paix.

M. Davis a dit à M. Blair qu'il conclurait la paix et rentrerait dans l'Union à des conditions qui satisferaient M. Lincoln et le Congrès. M. Blair a eu aussi une entrevue avec le général Lee qui a avoué son désir de terminer la rébellion en déposant les armes et en rentrant dans l'Union.

M. Blair a aussi causé avec une majorité des membres du Congrès rebelle qui se sont déclarés en faveur d'abandonner les hostilités. Il n'est pas douteux que dans un jour ou deux des commissaires arriveront à Washington pour apporter de la part de rebelles [illegible] le renouvellement de leur allégeance à l'Union et à la Constitution et aux lois.

M. Blair a été très bien traité par les autorités, et il rapporte que depuis la réduction du Fort Fisher, un changement complet s'est effectué dans le sentiment public. Les partisans extrêmes de la guerre à outrance admettent que la cause est désespérée. On discutait dans les cercles à Richmond la probabilité d'une prochaine paix, et la circulation de la nouvelle causait un sentiment de joie et de soulagement.

Philadelphie, 28 janvier—L'*Evening Telegraph* prétend avoir des journaux de Richmond qui contiennent les nouvelles suivantes:

Un nombreux corps de maraudeurs monte la rivière Chowan, dans la direction de Weldon.

Une dépêche officielle du général Hardee annonce que Sherman n'avait fait de mouvement sur aucune des deux rives du Savannah.

Le bruit court que Sherman s'avance sur Augusta par la voie de Clarkeville.

On dit que Davis a nommé Lee général en chef et Johnston commandant de l'armée du Nord de la Virginie.

Le général Hill a ordonné que les fabriques de poudre fussent enlevées d'Augusta si les circonstances l'exigeaient.

Une dépêche télégraphique de Wilmington annonce que le steamer *Tallahassee* a été capturé, le 18, à New Inlet.

New York, 28 janvier—Au Stock Exchange du soir, de Gallagher, les fonds ont clos fermes. L'or s'est vendu à 211 1/4 et ensuite à 215.

New York, 28 janvier—Les cours des ministres qui a fait monter l'or hier sont étaient encore maîtresse de la place ce matin, mais la tendance était à la baisse.

L'or a ouvert à 211 1/2 et est tombé à 211.

New York 28 janvier—Le *Whig* de Richmond publie la nouvelle suivante: Une force considérable de marins, composée de cavalerie et d'infanterie, monte, dit-on, la rivière Chowan, (Caroline du Nord) dans la direction de Weldon.

Le bruit court que Sherman marche sur Augusta.

Le général Hill commande le district de Géorgie, le général Fry commande le poste d'Augusta.

On dit que le général Lee a été nommé général en chef des armées confédérées et que Johnston doit prendre le commandement du nord de la Virginie.

On croit généralement que Johnston sera appelé au commandement des troupes qui confrontent Sherman.

Une dépêche datée de Wilmington, 11, annonce que le *Tallahassee* a été pris hier soir. Ce bruit n'a pas été confirmé.

Nouvelles de l'Arkansas.

St-Louis 26 janvier—Il a été reçu des nouvelles de Little Rock, elles vont jusqu'au 17 courant. Le général rebelle Shelby bloquait la rivière Black à Dardanelle, à quinze milles au-dessus de Little Rock, samedi, 14 du courant, afin d'empêcher les bateaux de transporter à Fort Smith les troupes et les provisions envoyées de Lewisburg; les troupes opérèrent un débarquement et attaquèrent Shelby, un vif combat s'engagea et les bateaux en profitèrent pour passer outre.

Le combat recommença le dimanche, mais on en ignore le résultat, nous savons seulement que nous avons eu vingt-cinq tués samedi et que Shelby a évacué la place après un autre combat acharné. Des renforts sont partis de Little Rock lundi.

New York, 27 janvier—Le correspondant de la *Tribune* à Fort Fisher annonce que la marine a fait de magnifiques prises mercredi soir, 18.

Trois steamers qui essayaient de forcer le blocus ont été capturés à la hauteur de Cap Fear Inlet, on ne sait si a été pris hier soir. Deux de ces steamers viennent d'entrer ici et ont jeté l'ancre sous les canons de nos navires de guerre, en face de la batterie Buchanan. Ils sont en fer, des plus grands et des plus fins marcheurs, très longs et ont de fortes cargaisons.

Le général Whiting est blessé à la cuisse droite. Le colonel Lamb est blessé à la hanche, la balle n'est pas encore extraite. On les transporte sur des brancards.

On s'est assuré que les rebelles ont fait des travaux depuis l'Océan jusqu'à la rivière, audessus de nos lignes, et se préparent de leur mieux à arrêter notre marche.

Perte d'un bateau à vapeur.—Nous apprenons des officiers du steamer *W. W. Crawford*, arrivé ce matin, que le steamer des Etats Unis *Ohio Belle*, capitaine Gust. Richards, en venant de Morganza en ville, a coulé hier après midi, près de la pointe douze milles

Le *Crawford* a été [illegible] de la violence du vent [illegible] empêché de rendre aucune assistance. Nous n'avons pu recueillir d'autres détails.

LE RICHMOND ENQUIRER SUR LA PAIX

(No du 18 janvier.)

On parle beaucoup de paix mais on ne dit pas par quels moyens on peut y arriver. Les autorités de Washington le prennent de haut et disent qu'elles ne traiteront pas avec les Etats Confédérés, mais elles laissent entendre qu'elles pourront accueillir des propositions venant des Etats individuellement. La Virginie, il n'y a pas d'autorité avec laquelle les Fédéraux puissent traiter. L'Ouest de la Virginie est loyal et n'a pas besoin de négociations, et cette partie de la Virginie a un gouvernement à Alexandria et des Sénateurs et des Représentants à Washington.

Le gouverneur Smith à Richmond est regardé comme un usurpateur, aussi bien qu'un rebelle et conséquemment on ne peut pas plus traiter avec le gouvernement de Richmond qu'avec la Confédération. Il est clair que dans leur culte pour les greenbacks, ils ne traiteront pas le gouverneur de Richmond. Ainsi la Virginie, quand même elle le voudrait, ne pourrait envoyer des propositions qui fussent accueillies à Washington. Nous n'avons pas d'autres ressources que celle des combats.

Si les autres Etats ne sont pas dans une aussi mauvaise position que la Virginie, c'est à dire s'ils n'ont pas le bonheur d'avoir autant de "gouverneurs" et s'il on n'y discute pas la question de savoir quels sont ceux qui sont gouverneurs de fait et gouverneurs de droit dans l'opinion de l'ennemi, ils ne sont pas mieux regardés ni traités néanmoins. Les habitants y voient la loi de confiscation [illegible] en vigueur et la souveraineté [illegible] dans l'Union, mais pauvres, indigents, sans ressources pécuniaires, sans terres, sans esclaves, sans biens personnels. Voilà quel sera leur état tout d'abord, avec la chance de plaider devant les cours de justice et d'implorer la clémence de l'Exécutif. Y a-t-il un seul homme qui puisse nous démontrer qu'on pourrait rentrer dans l'Union à d'autres conditions?

Nous savons que M. Orr du Mississippi a donné à entendre qu'on pourrait obtenir une meilleure condition que l'abolition de l'esclavage, mais avec toute le respect que nous avons pour ce représentant nous le défions de justifier son assertion par quelque chose de plausible et de satisfaisant. Nous le défions tout autre de démontrer que les autorités à Washington n'insistent pas sur la sur l'abolition et la confiscation. Nous savons que les deux lois n'ont pas été rappelées et nous apprenons que M. Singleton, le commissaire de paix, a facilement [illegible] l'entrée plusieurs personnes [illegible] arrivée par ici, les républicains [illegible] Washington l'établissement de tribunaux de confiscation partout où les armées pénètrent, et décidaient ainsi la prise de possession de toutes les propriétés et leur cession aux acheteurs. M. Orr, du Mississippi ne peut pas vouloir tromper et fourvoyer son pays en lui faisant croire que l'ennemi a [illegible] par le moyen de sa [illegible] de paix, qu'il ferait d'autres conditions que celles de l'abolition et de la confiscation.

Nous n'avons nulle connaissance [illegible] de sentiment [illegible] M. Orr, ou dans le pays et dans l'armée, et d'après lequel l'habileté du Sud [illegible] du pays devrait [illegible] de sang par des [illegible].

Nous admettons à Mr Orr et à tous les autres hommes charitables et charitables un grand succès dans leurs efforts pour arriver à la fin de ce carnaval de sang, mais nous les prions d'avoir soin, avec leurs bonnes intentions, de ne pas imaginer un carnaval d'esclavage qui ferait de leurs compatriotes ou des objets de risée pour tous les peuples du monde.

Si l'habileté politique de M. Orr s'applique aux efforts de la Chambre des Représentants, il s'est servi de moyens inappropriés attendu que ces moyens sont en dehors de la sphère de la Chambre. Les négociations de toutes les guerres appartiennent exclusivement au président et au Sénat, et la Chambre n'a rien à y faire. Si la Chambre donne l'exemple de violer la Constitution, elle ne doit pas être surprise de voir les autres suivre le même exemple, comme le montrent de Panurge, que les Confédérés connaissent aussi tant autrement que les Anglais.

Quoiqu'on ait été cel mobile qui ait appelé l'attention et la discussion sur l'article du *Sentinel*, il ne peut en résulter que du mal, il est maintenant évident que la conduite de la Chambre des Représentants est mieux appréciée à Washington qu'à Richmond, que d'une manière ou de l'autre la proposition de M. Orr est connue des journaux de l'Ouest avant qu'elle fût publiée dans les nôtres. L'ennemi ne plus encouragé par cette preuve de faiblesse de notre part que par tous les succès militaires.

Nous engageons le Congrès à mettre de côté toute diplomatie et négociation et de donner tout son temps à l'armée et à la caisse. Prenez soin de l'armée, veillez à ce qu'elle soit augmentée, sa cavalerie remplacée, ayez soin des vivres et des vêtements, et ayez de l'argent au pays. Laissons la question de paix au Président et à ceux qui nous jusqu'à la fin, ainsi que des hommes. C'est notre unique [illegible]. Nous ne pouvons faire la paix à moins de [illegible] et de subir l'esclavage [illegible] voudriez que le Congrès [illegible].

SPECTACLES.

Théâtre St. Charles

[illegible]

Bénéfice d'adieu de

Mlle MARY PROVOST,

[illegible] THE SEVEN SISTERS.

[illegible] CRIST TO TRAMO.

[illegible]

SAMEDI—Grande représentation à MIDI [illegible]. Entrée. Moitié prix.

Théâtre des Variétés,

RUE GRAVIER.

Mardi soir, 7 février.

Deuxième représentation de LADY AUDLEY'S SECRET, drame en trois actes; HIGHLAND FLING dansé par les demoiselles [illegible] AND MRS PETER WHITE, vaudeville.

Académie de Musique,

RUE ST CHARLES.

DERNIÈRE SEMAINE

Du Cirque et de la Ménagerie.

[illegible]

LUNDI, 6 février 1865

Et tous les soirs: MERCREDI et SAMEDI à midi [illegible]

EQUITATION,
EXERCICES GYMNASTIQUES,
COMEDIES—LES LIONS,
LES TIGRES L'ELEPHANT &c.
Pantomimes, Ballets, Comédies etc [illegible]

FOIRE

Au profit de l'Asile de Ste-Croix.

L'OUVERTURE de cette foire est fixée au 1 AVRIL PROCHAIN. Elle aura lieu dans la salle de l'Opéra.

2 mai

DENTISTES.

LE Dr. B. F. WRIGHT,

GRADUÉ du collège de chirurgie dentaire de New York, ayant quinze ans d'expérience, offre ses services au public de la Nouvelle Orléans. Il opère de LA MANIÈRE LA PLUS EXACTE. Il emploie dans l'extraction des dents la machine électro-magnétique, qui ANNULE PRESQUE la douleur, l'attention du patient étant distraite à ce point, qu'il s'aperçoit à peine de l'opération.

Bureau: 150 RUE CANAL, coin Baronne.
Référence: Hon. MICHAEL HAHN, Sénateur E. U.
Dans—1m B. F. WRIGHT, [illegible]

Changement de domicile.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE, a transféré son domicile au No. 395......RUE DU CANAL......295, entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter [illegible] toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, ou espagnol et anglais.

10—1m

A VENDRE

Un magasin de chaussures bien situé et achalandé.

Le soussigné désireux de se retirer du commerce, offre à vendre à l'amiable, son magasin de chaussures, situé au No 193, rue de Chartres, entre Ste. Anne et Madison, avec vitrines, étagères, comptoir, cartons, coffre, &c. Aussi une machine à coudre de Singer, en bon état.

En attendant qu'il se présente un acquéreur, il détaillera les chaussures de ce magasin à prix coûtant.

N. H. LAROSE,
12janv—1m 193, rue de Chartres.

A LOUER—Une magnifique maison de résidence, à deux étages, avec un jardin, cour et arrière-cour—terrain 31 sur 180—faisant face aux rues St. Bernard et Columbus. Pour plus amples informations, s'adresser au No 18 rue St. Bernard ou à N. A. LAROSE.

No 193, rue de Chartres, près Ste. Anne.
Livraison faite de la propriété le 1er février.
12jan—1m

A LOUER.

Le magasin de CONFISERIE du coin des rues Royale et St. Louis, sous l'Hôtel St. Louis, à partir du 1er février.

S'adresser à O. F. HALL,
15jan—1m à l'Hôtel St. Charles.

Le Docteur PIERRE TRICOU

A l'honneur d'annoncer que étant de retour à la Nlle-Orléans, il offre au public ses services. Sa demeure est rue Royale, 97. 27jan—1m

HOPITAL DE LA VILLE.

Pour la petite vérole, la fièvre scarlatine, &c.

Tenu par le Dr. O. Aufoux.

Rue des Champs-Elysées, entre les rues Joséphine et Solidelle, 3me District, Nlle-Orléans.

LES Médecins qui enverront des malades à l'Infirmerie pourront continuer à les traiter sans enfreindre les règlements de l'Institution. Les personnes qui désirent y être admises doivent être recommandées ou devront déposer une somme de cinq [illegible] plastres.—Pour l'admission, s'adresser à l'infirmerie ou au No. 150 de la rue du Canal. 15janv—3 m.

Drèche! Drèche!

Mille boisseaux Drèche prime de l'Ouest, venant d'être reçus, en magasin et à vendre par

H. A. SCHUERMANN,
Agent pour la vente de Lager Beer de l'Ouest
Rue Tchoupitoulas No

BEN FRANKLIN,

COHANT Capitaine, I. JOHN KEELTY, Commis

Paquebot de jour

Partant de la Nouvelle Orléans,

A [illegible]

pour BATON ROUGE et tous les ports intermédiaires [illegible]

MARDIS & LES VENDREDIS
LOUIS C. D'HOMERGUE, Surintendant
Bureau du Manhattan and Phenix Ins. Co. au coin des rues Camp et Commune
31ev—1m

Jours de départ les Mercredis et Samedis, à 5 heures P. M.—*Paquebot régulier de Bâton-Rouge*—DEUX FOIS PAR SEMAINE—Le beau bateau à vapeur STAR, capitaine N. R. Greathouse; Leo Raybi et George Texter, commis, partira de la Nouvelle Orléans comme il est dit ci-dessus.

Un commis sera sur la Levée, au pied de la rue Bienville, tous les mardis et vendredis pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.

Pour fret ou passage, cependant s'adresser à bord, ou à

JOHN L. TITUS, agent,
29jan—1m No 10, rue Bienville, au premier.

POUR THIBODAUVILLE, et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capt. [illegible], partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 4 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS, agent,
11jan—1m No 10, rue Bienville, au premier.

Jours de Depart—Tous les LUNDIS MERCREDIS et VENDREDIS, à midi—Pour le Fort Jackson, la station de la Quarantaine, la Pointe à la Hache [illegible] le bateau à vapeur EMMA No 2 [illegible]

A. BRETTON,
8lev—1m R. Front, No 7

Paquebot pour Donaldsonville—Tous les jours [illegible] le beau bateau à vapeur LIBERTY, capitaine J. H. Russell partira pour Donaldsonville et ports intermédiaires les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin, et partira de Donaldsonville pour revenir tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES [illegible]

POUR VICKSBURG NATCHEZ [illegible] JOSEPH PIERCE, capt. P. D. Pratt, commis F. A. Sherman [illegible]

JOHN A STEVENSON, [illegible]

Paquebot [illegible] JOAB LAWRENCE [illegible] POUR NATCHEZ, PORT HUDSON et tous les ports intermédiaires [illegible] MARDIS [illegible] BATON ROUGE [illegible] G. W. GRAHAM & Co. agents, Rue Front, No 17

[illegible] DIHANCHES [illegible] A. BRITTON [illegible] JOHN L. TITUS [illegible]

[illegible] MARDIS [illegible] VICKSBURG, NATCHEZ, [illegible] GREY EAGLE [illegible] JOHN A. STEVENSON, Agt.

POUR MATAMOROS—La belle et fine goélette MARY MOULTON [illegible] F. CLAVEL, 77, rue des Magasins.

POUR MATAMOROS—La barque [illegible] L. JOUBLANC, 31 Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—La goélette RIVER QUEEN [illegible] L. JOUBLANC, 31 Passage de la Bourse, au 1er.

POUR TAMPICO—Partant [illegible] GUADALUPE [illegible] FERNANDEZ & Co. [illegible]

POUR MATAMOROS—La barque [illegible] TRINIDAD [illegible] FERNANDEZ & Co. [illegible]

POUR VERA CRUZ—La goélette [illegible] RED CROSS [illegible] L. JOUBLANC, 31, Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—La belle goélette [illegible] L. JOUBLANC & CORNIBÉ & LEBLANC, 45, Vieille levée, près Conti.

POUR MATAMOROS—La [illegible] FLOR DEL MAR [illegible] PIAGGIO FRERES, rue Vieille Levée, No [illegible]

POUR MATAMOROS—La [illegible] REFUGIO [illegible] J. W. WAKEFIELD, [illegible] LEFEVRE, rue Ste Anne, No 7

POUR TUXPAN—La goélette LILLY [illegible] Thos S. Wood [illegible] BAUCH & ROUX, No 423, rue Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ—La goélette [illegible] HENRIETTA GENTRY [illegible] L. JOUBLANC, 31, Passage de la Bourse, au 1er.

POUR MATAMOROS—Le brick [illegible] ALICE LEA [illegible] John W. Herling [illegible] L. JOUBLANC, 31 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—La goélette de première classe WELCOME, capt. Geo Morrison, ayant son chargement engagé partira sous peu. Pour fret et passage, ayant d'excellents emménagements pour passagers, s'adresser à L. JOUBLANC, 33, Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—La superbe barque SCOTLAND, fine voilière et de première classe, capt. A. H. Smalley, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu [illegible] F. CLAVEL, 77, rue des Magasins.

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise FLORIDA, de première classe, capitaine Thomas Burton, ayant la majeure partie de son chargement, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL, 77, rue des Magasins

Bureau du Surintendant,

Service de recrutement de Volontaires

Nlle Orléans, 9 janvier 1865.

La liste suivante d'officiers recruteurs est publiée pour l'information de ceux qui désirent s'enrôler afin d'échapper au tirage qui doit être fait le 15 février 1865 en vertu des ordres généraux No 3 [illegible], émanés du Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississippi:

1er Lieut. O. B. HOUGHTON, 1er de Cavalerie Vol. Lne—rue du Canal No 82.

1er Lieutenant, Wm ARMS, 1ere Comp. Sap. Min. [illegible] No 169, rue St Charles.

1er Lieut. A. J. BABY, (1er de cavel. vol. Lne) pour le 1er Volont. Lne

2e do (à cheval) Volont. Lne.

Bureau, dépôt général de recrutement, rue Tchoupitoulas, entre les rues Robin et Terpsichore.

1er Lieut. et Adj. THOS. KANADY, 1er d'Inf. Volont. de la Nlle Orléans, bureau rue St Charles, près la rue du Canal, ou au Quartier Général du régiment, dépôt général de recrutement.

Les personnes de couleur qui désirent s'enrôler s'adresseront au capitaine A. McALLISTER, commandant le dépôt de recrutement des Etats Unis, troupes de couleur, Touro's Alms House, rue Front Levée.

Tous ceux qui s'enrôleront volontairement au service des Etats Unis auront droit aux primes suivantes qu'il recevront:

Ceux qui s'enrôleront pour
Un an (blancs ou de couleur)..............$100 00
Ceux qui s'enrôleront pour
Deux ans (blancs ou de couleur)..............$200 00
Ceux qui s'enrôleront pour
Trois ans (blancs ou de couleur)..............$300 00

Dont un tiers sera payé d'avance dès qu'ils entreront au service.

SHELDON STURGEON,
Colonel et Surint. du service de Recrut. vous.
Etat de la Louisiane,
10 janv—1m et Département du Golfe

Avis de société.

LES soussignés ont, le 1er janvier 1865, formé une société pour les affaires de *épicerie en gros et de commission*, sous la raison JOHN I. ADAMS & CO., au No 34 de la rue Vieille Levée.

JOHN I. ADAMS,
VICTOR PESSOU.
Orléans, 10 janvier 1865.

O. PETITPAIN

Courtier Maritime

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE

A [illegible] MATAMOROS.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Hotel de Ville, 1 février 1865.

AVIS est donné que conformément à l'ordonnance No 6209, les médecins dont les noms suivent ont été nommés pour vacciner GRATIS toutes les personnes qui le désirent. On peut s'adresser au bureau du Dr. L. V. C. Smith, commissaire de vaccine [illegible]

Dr. O. M. Long, rue Perdido, No 11
Dr. W. I. Hutchinson, Commercial Place No [illegible]
Dr. Heber Smith, rue St Charles, No [illegible]
Dr. P. Senat, au coin des rues Bienville et Chartres
Dr. E. Deming au coin des rues Victoire et St Ferdinand.
Dr. E. Goldman au coin des rues [illegible]
Dr. Houghton, à l'Hôpital des Cavernes.
Dr. John I. Seville [illegible] Grand et St Charles.
Dr. G. Faucet [illegible] Quatrième District [illegible] Dryades et Commune.
Dr. G. W. Nelson, Quatrième District au coin des rues Dryades et Commune.
Dr. W. H. Riley, à la pharmacie Blado, au coin des rues Chartres et Dumaine.

Toutes les personnes qui désirent se faire vacciner avec du vaccin pur s'adresser [illegible] aussitôt [illegible] SANS DÉLAI [illegible]

Par ordre STEPHEN HOYT,
[illegible] Maire.
D. L. Gibbs [illegible] 3lev 31

Le Tirage! Le Tirage!!

EVITEZ LE TIRAGE,

ADRESSEZ VOUS au No 8, rue Au Commerce [illegible] BUREAU DE REMPLAÇANTS, à la Nle Orléans [illegible]

BENTLEY & COFFIN

EVITEZ LE TIRAGE

60............*Rue Carondelet*...........60

[illegible]

ANDREWS & McBETH

Conscription! Conscription!

Passage de la Bourse, No 38, près la rue de la Douane.

ON se procure [illegible]

FONTAINE & MOREL

1865.

AVIS IMPORTANT AUX DAMES

Nouvelle et merveilleuse invention

Jupons brévetés elliptiques à ressorts doubles,

DE

J. W. BRADLEY.

Ce jupon est le plus ELEGANT et le plus APPARAIT [illegible] ETATS UNIS. [illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patents de J. W. Bradley, [illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane

[illegible]

UNE [illegible] J. P. ROUX, secrétaire

Compagnie du Gaz.

Nouvelle-Orléans, [illegible] janvier 1865.

Avis aux actionnaires.

LES Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans [illegible]

WM S. BROWN, Trésorier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

De l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 12 janvier 1865.

AVIS [illegible] L. W. BAUDE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

[illegible], RUE DU CANAL

[illegible] VINGT POUR CENT [illegible]

A. LEBRETON, Secrétaire.

DÉPARTEMENT

des Travaux Hydrauliques

[illegible]

UNE [illegible] L. E. PERCY Secrétaire

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE [illegible]

Directeurs—

Cons B. Ecor	G. Pesprin,
A. Carriere	G. W. Hynson,
G. A. Fosdick	C. F. Brickmeyer,
Mason Pilcher,	L. M. Benoist,
E. Granier,	A. P. Noblom,
E. Dupasse	G. W. Dunbar,
Cons. Laffite,	H. J. Voze,
J. Ayres	Isa la Mode,
J. Ayet,	F. W. Newhold,
R. Bradley	Alex Montgomery
J. B. Maunsell,	F. Marquez,
P. Anderson	Ad Dubonnet,
F. A. Lodine	C. C. Teicher,
A. B. Montgomery,	W. C. Watts,
Wm Frehu,	G. W. Grover,
Aurel Kearny	Chas Whelsar,
A. Fred. Inc	

CHARLES BRIGGS, Président.
ANTOINE CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

PHOTOGRAPHIE

Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No. 75 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toute espèce de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, sur ivoire, de la plus grande finesse, très dans le plus bref délai.

Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de notre clientèle et à aussi bas prix que possible.

JOSEPH LANGWITH,
8janv—1m. JOHN WEISS.

PHARMACIE NOUVELLE.

C. DE MONSABERT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert une pharmacie rue Morale, No 167, entre Du Maine et Ste-Anne. Il espère que plus de vingt années d'expérience dans cette partie, le choix de ses médicaments et l'attention toute particulière qu'il met à exécuter les prescriptions des docteurs lui attireront leur confiance et celle du public.

Remèdes patentés français et américains.
28janv—1m.

Champagne Chs. Farre.

SEPT CENT CINQUANTE caisses Vin de Sillery Vin de Cabinet et Grand Vin Impérial, bouteilles et demi bouteilles, à vendre en douane ou en magasin par J. J. HERR,
19jan—1m 175, rue Commune.

CONFISERIE

J. JANÉ, coin Gravier et Remparts, (autrefois Cirque)

LE soussigné, reconnaissant du patronage que lui a accordé le public du Deuxième et du Troisième Districts, à l'occasion de la Noël et du jour de l'an, prie celui-ci d'agréer ses sincères remerciements. Il croit devoir annoncer que ses prix RESTERONT REDUITS comme ils viennent de l'être.—Il fournira des PIECES MONTEES de toutes sortes, dans le style que l'on désirera et il s'engage à les exécuter d'une façon supérieure. A chaque pièce, valant dix piastres, seront ajoutées, sans augmentation de prix, DEUX LIVRES de bonbons fins.

J. JANÉ, confiseur, coin Gravier et Remparts 3jan—2m—3pe

BOIS DE CONSTRUCTION.

CINQUANTE MILLE pieds de cypre, de 1 pouce,
40,000 pieds planches de cypre, de 1½ pouce,
40,000 do do do 1½ do
25,000 do do d planche de 2 et 3 pouce.
25,000 do voliches de cypre,
150,000 do planches de PIN BLANC de 1 pouce,
50,000 do do de 1½ do
Pour planchers et plafonds, à vendre en chantier par L. S. SANARENS, rue de Chartres, No. 354, entre les rues Français et Esplanade.
3jnv—2m.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

(Convois à vapeur.)

A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE.	DU LAC.
4½ h. A. M., char à chev.	5½ h. A. M., char à vapeur.
6½ " " char à vapeur.	6 " " "
9 " " "	10 " " "
11 " " "	11½ " " "
Midi " " "	1 heure P. M., "
3 heures P. M., "	3 " " "
4 " " "	5½ " " "
6½ " " "	" " " à cheval

Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. FANDELLY, surintendant

(PLUS DE DISTANCE!!

DIVINATION, PRÉDICTION!

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
2aout—3m3pe No 95, rue St Louis

BOLS D'ARMÉNIE DU Dr. CH. ALBERT

Trente ans de succès prouvent la supériorité des BOLS D'ARMÉNIE du Dr CH. ALBERT, pour la guérison prompte et radicale des écoulements anciens ou récents, flueurs blanches. Dépôt à Paris, rue Montorgueil, No 19. A New York, chez MM Fougera [illegible], Nouvelle Orléans, [illegible]

COPAHINE-MEGE

23 ANS DE SUCCÈS

Approuvée par l'Académie Impériale de Médecine, employée par les hôpitaux de Paris, recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens, [illegible] dans les hôpitaux de Paris et de Londres. PRÉPARATION AGREABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharmacien, 128, boulevart Magenta, Paris. Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôt à la Nouvelle Orléans, chez M. Louis Castet, pharmacien, coin des rues Ste Ann et Royale, chez M. [illegible] et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

ERGOTINE. DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris. [illegible]

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE

[illegible]

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE. La seule guérissant sans [illegible] dans toutes les pharmacies de l'Univers. A Paris [illegible] Boulevard Magenta 12.

VICHY.

PROPRIÉTÉ DE L'ETAT FRANÇAIS.

ADMINISTRATION A PARIS, 22, BOULEVART MONTMARTRE

EAUX et PASTILLES digestives.—SELS pour bains de Vichy à domicile.—SELS pour boisson factice.

Les produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement.

[illegible]

EAUX—[illegible]

SELS—[illegible]

PASTILLES—Les Pastilles, préparées avec les sels extraits des Eaux de Vichy, sont d'un [illegible]

A LA PLUME DE BRONZE

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux

[illegible]

REGISTRES DE COMMERCE

[illegible]

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUVAIN,

[illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

[illegible]

Restaurant St Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

[illegible]

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille

[illegible]

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE.

RÉSIDENCE [illegible]

No 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

[illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES à ressorts, de Duplex, patents de J. W. Bradley, [illegible]

J. S. [illegible] & CO.

Entrepot de Tapis,

No 10....Rue de Chartres.....No 10

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis de pied, MEDAILLONS, [illegible], WILTON, [illegible], VENITIENS, [illegible], NATTES [illegible], TOILE CIREE de [illegible], Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, Bourses d'escalier [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre de Dr VERGÉ.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, scrofules et accidents syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGÉ. Le dépositaire est spécialement recommandé aux personnes [illegible] A. GAUDOZ Jne, pharmacien, [illegible] Orleans Bourbon

MOREL, LESSEPS & Co.,

Négociants Commissionnaires,

MATAMOROS,

MEXIQUE.

W. MOREL DE GUIRAMAND, } MATAMOROS.
CHARLES LESSEPS, Jr., }
T. BAILLY BLANCHARD, NOUVELLE ORLEANS

LE soussigné recommande à ses amis et au public MM. MOREL, LESSEPS & Co., de Matamoros et sollicite en leur faveur des consignations de produits et marchandises de toute genre.

T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
15jan—1M 57 Vieille Levée.

VINS, EAUX DE VIE.

Liqueurs, Sardines,

LES soussignés offrent en vente—
—VIN ROUGE EN CAISSES—

Léon's Brand St. Julien, Margaux, en grandes et demi bout., Pauillac, en grandes et demi bout., et St. Emilion, en grandes et demi bout., de DROUET & GAUTIER—Lafitte, Branne Mouton, Larose, Latour, bouchés à l'émeri, et St. Estophe de F. F. EYQUEM—Ch. Margaux, Ch. Léoville et Haut Brion, en grandes et demi bouteilles et Ch. Larose en demi bouteilles de LARRONDE FRÈRES.

—VIN BLANC EN CAISSES—

Haut Sauternes, de P. F. EYQUEM.

—VIN ROUGE en barriques et demi barriques—

Montferrand, en barriques et demi barriques de DROUET & GAUTIER, do de COUTREAU FILS, Pauillac en demi barriques de DROUET & GAUTIER, St. Julien, de FOUGET FILS, St. Emilion, de FABARON & BRISSON, St. Julien, de REYSAC & GAUTIER.

—VIN BLANC en barriques et demi barriques—

Barsac, en barriques et demi barriques de DROUET & GAUTIER.

—EAUX DE VIE—

Alex. Seignette, La Rochelle, Champagne Vineyard Proprietors Co, Cognac, Gautier frères, Cognac, Goldenburg 1805 & 1830, Cognac: Hy. Sutton, 1800 & 1831, Cognac; Larroude frères, fine Champagne 1825, Cognac; Lr. O'Lanyer 1825, Cognac; Lamaud, Cortès & Co, Cognac.

—CHAMPAGNE—

Crème de Bouzy, Impérial et Royal Hunter, en grandes et demi bouteilles de XER. DESBORDES & FILS, Ay Mousseux de LEMAITRE FILS.

—LIQUEURS—

Anisette de Marie Brizard & Roger; Liqueurs assorties de L. Rambeau; Anisette de Léon & Co, en caisses de 25 paniers.

—DIVERS—

Sardines désossées en ¼ et ½ boites de Garres Jeunes, fruits et cerises à l'eau de vie de Calmon; vermouth de la Comète, de Jules Bety, bouchons en sacs de 500 et 1000.

OSCAR BERCIER & CO,
14déc—1esL 17, rue St. Louis.

PRESSES MECANIQUES.

LOUIS MARCHAND, *Imprimeur*,

24......Rue Jefferson, près Chartre....24

AUX MALADES.

[illegible]

VESICATOIRES D'ALBESPEYRE

[illegible]

CAPSULES RAQUIN,

AU COPAHU PUR, [illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hospital, No 131 entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $1 à [illegible] selon le degré de l'éducation désirée.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 131 entre Dauphine et Bourgogne. 1 dec

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

375,.....RUE DAUPHINE......375.

ON peut se procurer des renseignements et des prospectus à l'établissement. [illegible]

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julie et St. Joseph

Pour renseignements s'adresser au local de l'institution, où les prospectus seront délivrés. 7dec—9m

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACÉ.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
104.........RUE BOURBON.........104
En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; la cour est vaste, aérée, ombragée; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Garreau, ancien chef d'Institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

S'adresser à l'Institut pour avoir des prospectus.

ECOLE

Française, Anglaise et Espagnole.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPERIEUR.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

CLASSES DU SOIR

240, 242, 244, Rue des Remparts.

18 jan—les L

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—Février 1865.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéresse, les personnes dont les noms suivent:

A	Hardouineau, Joseph
Ahrani, Louis	J
Altard, Honoré	Jacob, P. docteur
B	Jacomet, Jean
Berra, Michel	Jost, Antoine, débitant
Bonamy, Henri	K
Boyer, Mme veuve	Khune, Adolphe
Bordeaux, Mme veuve, née Maggi	L
Borie, Michel	Lagesse, Henry, charpent.
Bon, Louis François Désiré	Lasabère
Bomersbach, Nicolas, les époux	M
C	Montserrat, Isidore
Chero, Mme veuve	Mongulliot, Jean
Casse, Bertrand Castex	Monferrau, Raymond
Coulion, Jean, boulanger	Monjardin, Henry
Cassagne, Vital	N
Collin, rédacteur	Naigeon, François
D	Napoléon, Jean François
Debar, Edmond	O
De Montaigu, Mme veuve	Ogé, Eugène
Dumont, née Madeleine Vincent	P
Duval, Hyacinthe	Poncet, Paul
Dupeteau, débitant	Petrequin, Jacques et Pierre
F	Piguet, Edouard Adrien
Fourmaux, Mme, née Bandaud	R
G	Revil Gabet, Jean
Groenewald, Mathias	Romieu, Alexandre
Gremaud, François Joseph	S
Gouldner, Georges	Schulser, Florent
Goutz, Etienne	T
Gellois, Amédée	Tomasini, Jean
Gired, Claude	U
H	Urban, Dominique
Henriette, veuve Postel	V
	Valette, Mme veuve
	Vincent, François
	Vulliet, Augustin

La Chancellerie du Consulat de France, sise à l'angle des rues Magasins et Natchez, est ouverte tous les jours les dimanches exceptés de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 4 fév

Avances en argent.

Des avances libérales en argent sont faites sur marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York.

WILLIAM J. REID,
Carondelet No 8

Bureau de la Compagnie

D'ASSURANCE MUTUELLE

De la Nlle Orléans

Nlle Orléans, [illegible] janvier 186[illegible]

CONFORMÉMENT à la Charte de la Compagnie, [illegible]

[illegible — liste de noms d'assurés et de montants, en deux colonnes]

J. TUYES, président.

J. W. HINCKS secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, le 9 janvier 1865.

JOSEPH CUVILLIER, Notaire public.

7janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées le [illegible] septembre 1863		[illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le [illegible] septembre 1864		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	81,266 [illegible]	
Sur les risques de rivières	8,422 [illegible]	$[illegible],665 36
		$[illegible] 2 36
Total des primes		
Faites—Primes non expirées le [illegible] septembre 1864	$34,773 [illegible]	
Primes remboursées	6,295 [illegible]	$41,026 83
		$[illegible] 56
Montant net des primes		
Faites sur les risques d'incendie	$16,255 56	
Sur les risques de mer	17,299 [illegible]	
Sur les risques de rivières	15,000 00	
	$79,[illegible] 65	
Taxes de revenu intérieur, de l'Etat et de la ville	18,675 39	
Réassurances	5,855 15	
Ristournes pour cent remboursées	8,606 13	
Dépenses générales, intérêt	25,674 11	
Intérêt sur scrips, 1860, 1861, 1864, 1863	21,747 75	157,197 08
Bénéfices		$47,802 [illegible]
Montant net des primes	$204,999 56	
En moins—montant de primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent	57,385 [illegible]	
Montant participant au bénéfice	$147,614 56	
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Effets pour primes	11,699 35	
Billets garantis par hypothèque	128,341 [illegible]	
Dû pour primes et en voie de perception	51,413 45	
Actions de la Cie du Gaz de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	126,165 00	
Scrips de différentes Compagnies d'Assurance Mutuelle	42,596 00	
Propriétés foncières	6,196 59	
En caisse	19,447 90	$441,894 07
En moins—Intérêt sur scrips, 1860, 1861, 1862, dû et non réclamé	$4,237 [illegible]	
Intérêt sur scrips 1863, 1861, 1862, 1863	24,747 75	
Réclamations non réglées	17,000 00	46,985 15
		$395,908 [illegible]

Etat de la Louisiane

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 12 janvier 1865, pardevant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite paroisse d'Orléans, se sont présentés J. Tuyes, président, et J. H. Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

P. J. TUYES, président.
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 12 janvier 1865.
JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1864 pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 1er avril. L'intérêt sur les certificats de profit non encore payés sera payé aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause à partir du deuxième lundi de mars.

J. TUYES, Président.
J. W. HINKS, secrétaire.

—Directeurs—

Gen W. Babcock,	P. A. Noblome,
T. Bailly Blanchard	Jnr. J. M. Caballero,
J. M. Lapeyre,	Chas Harison,
Albin Rochereau,	Jos Deynoodt,
Chs Lafitte,	Jas A. White,
Lt Millaudon,	J. Tuyes.

1 janv—6m

ALFRED BOULIGNY, encanteur

Rue Carondelet, No 20,

S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'actions, de meubles et fait des ventes au dehors.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISIONAIRE,

No 97, rue de la Vieille Levée

entre St Louis et Conti. 16jan—1m

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Succession de Marie Latour, épouse de Théodule Rochemin

PARS GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Marie Baptiste, femme défunte de Fernand Lacroix

AR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES:

[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la [illegible] et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles [illegible] présenté par [illegible] ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
2 fev—7, 11 Dep. du Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je certifie que le [illegible] jugement a été enregistré dans la cause [illegible] de R. [illegible] Jonas contre Marcus Leo Ettah, No 11 [illegible] dans les termes et conditions suivants, savoir: Dans cette affaire, la Cour ayant dûment considéré les plaidoiries et les preuves et considérant que la [illegible] preuves soutiennent la demande—Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse, Rosa le Jonas, contre le défendeur, Marcus Leo Ettah, son mari, décrétant une séparation de biens entre les dits parties, que la dite demanderesse soit [illegible] l'administration exclusive de ses biens séparés et spécialement de la propriété ci-après décrite et la même comme [illegible] tions qui se trouvent dessus, laquelle propriété est située dans la ville de Yazoo, comté Yazoo Etat du Mississippi, et décrite sur la carte de la dite ville de Yazoo, comme étant cinquante huit pieds du terrain No 237, face à la rue Main et s'étendant, dans le fond, sur toute la profondeur du dit terrain, également cinquante huit pieds du terrain No 479 situé derrière le susdit terrain No 237 et s'étendant dans le fond jusqu'à la rue Washington; ensemble, toutes les maisons, améliorations, droits, privilèges appartenant au dit terrain, et les trois mille piastres [illegible] été fait; qu'elle ait seule le contrôle et la jouissance des revenus des dites propriétés. Que la dite demanderesse recouvre du défendeur, son mari la somme de trois mille piastres avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, avec privilège sur les propriétés de son mari, privilège que la loi accorde, dans les cas de ce genre, aux femmes mariées, que le défendeur acquitte les frais.

Jugement signé le 10 novembre 1864.
(Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 9 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante cinq et la quatre vingt neuvième année de l'indépendance des Etats Unis.

R. G. WILTZ,
9jan—8fev 30 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je certifie que le 21 décembre 1864, jugement a été enregistré dans le procès de Louisa Newton Feltinker vs Solomon S. Zeltinker, No 11 426, dans les termes et chiffres suivants, savoir:—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée, J. Q. A. Fell [illegible] pour la demanderesse le défendeur absent et non représenté. Après l'audition des plaidoiries et des témoignages, l'affaire a été soumise, et la Cour, considérant que la loi et les témoignages sont en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que la demanderesse, Louisa Newton, ait jugement contre le défendeur, Solomon Samuel Zeltinker, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux, que la demanderesse ait toute l'administration de ses immeubles et biens et les intérêts, titres et intérêts susdits meubles et immeubles, et la jouissance des revenus provenant desdits immeubles &c., avec les frais.

Jugement signé le 21 décembre 1864.
CHS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 9 janvier de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante cinq, et dans la quatre vingt neuvième année de l'indépendance des Etats Unis

R. G. WILTZ,
10 janv—31 en 30 Député Greffier

EUG. ROCHEREAU & Co.,

COMMISSION MERCHANTS,

16 & 18, St. Louis St.

Sole agents for the sale of the following goods

KRUG & Co's Champaign,
GODARD FRERES, Brandies,
RAYNAL & Co's do
BRANDIES of the Central Society
OF VINEYARD PROPRIETORS OF COGNAC. &c.

New Orleans, 5th January 1865. —8j21pe